

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1768)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS11

présenté par

M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette, Mme Levavasseur, M. Marchio,  
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mélin, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« comprend »

les mots :

« doit comprendre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « comprend » est insuffisamment prescriptif et peut être utilement remplacé par les mots « doit comprendre ».

En effet, les élus sont investis d'une légitimité démocratique et connaissent le bassin de vie et d'emploi où ils ont été élus.

Le présent amendement est donc de nature à renforcer la pertinence des choix opérés et leur conformité à l'intérêt général.